



COMMUNE DE SAINT VICTOR DE MALCAP

INFORMATION

Une réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

MERCREDI 17 DECEMBRE 2025
à 20H00
DANS LA SALLE DES FETES (salle Ludothèque)

Ordre du jour :

- Communauté de Communes De Cèze Cévennes : Rapport CLECT du 16/09/2025 et attributions de Compensation 2025,
- Aménagement du Chemin de Labeiller : Demande de subventions DETR et plan de financement,
- Vente amiable de parcelles : Modification de la délibération n°2025-46,
- Projet de renforcement du Poste Electrique Faïssineda – Lancement des études avec le SMEG 30,
- Avenant au contrat de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement avec VEOLIA,
- Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Eau Potable 2024,
- Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement collectif 2024,
- Redevances Agence de l'eau : Redevance sur Consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026,
- Révision des Tarifs de la Participation à l'Assainissement Collectif,
- Convention de mise à disposition d'une parcelle pour mise en place d'une station de radio-télécommunication,
- Avenant à la Convention avec la Communauté d'Agglomération d'Alès pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS),
- Indemnité de Gardiennage pour l'Eglise 2025,
- Rétrocession d'une concession cimetière,
- Mise en location d'une parcelle – C23 Plaine de Sabouri,

- Convention Tripartite de coordination sociale de l'Espace de Vie Sociale et de mise en œuvre de services de proximité,
- Création d'un poste d'agent de maîtrise dans le cadre de la promotion interne,
- Complément à la délibération n°2018-03 et n°2025-43 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le personnel,
- Instauration de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire en matière de santé dans le cadre d'une procédure de labellisation,
- Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026,
- Questions diverses.

Fait le 12 décembre 2025,
Mireille DÉSIRA-NADAL, Maire

